

La modification budgétaire n°2 a particulièrement alimenté les débats lors de la réunion du conseil communal du 24 octobre 2016. Une réunion présidée par l'échevine Déléguée aux Affaires mayorales, Françoise Daspremont. Le bourgmestre en titre P. Magnette ainsi que les conseillers J-P. Deprez et S. Kilic étaient excusés.

Le pv de la séance du 26 septembre 2016 approuvé sans remarque, Maurice Herman installé en tant que conseiller communal (FN), place aux traditionnelles interventions et questions d'actualité.

Avec une première de Malika El Bourezgui (Ecolo) « *Quelles actions pour lutter contre l'islamophobie, la porte du fascisme? « Par sa proximité avec les citoyens, par la diversité et la transversalité de ses services à la collectivité, l'autorité locale est la garante de la cohésion sociale et du vivre ensemble; elle est en première ligne pour mettre en oeuvre des actions de lutte contre toutes formes de discrimination et pour promouvoir la diversité conformément aux recommandations européennes et à une convention ONU »*, expliqua en substance la conseillère. Elle interpellait l'échevin Mohamed Fekrioui à ce sujet.

« *Nous sommes très attentifs à cette problématique* » lui rétorqua ce dernier. « *Les valeurs de respect et le respect des convictions de chaque citoyen est au coeur de notre politique; le vivre ensemble est un des piliers de la politique de notre collège. La création d'un Conseil consultatif des Cultes et de la Laïcité (approuvé en séance) en est un bel exemple* ». Pas aussi pessimiste que Malika El Bourezgui, l'édile a néanmoins confirmé que, depuis les attentats terroristes perpétrés en Belgique au printemps dernier, l'on a constaté une augmentation des délits à caractère violent envers la communauté musulmane. A Charleroi, cependant, dans un récent rapport, la police, dit-il, a conclu à un phénomène marginal. N'empêche, « *De mon côté, j'ai interpellé UNIA, qui m'a confirmé qu'il était très difficile de tirer des conclusions propres à Charleroi. Le personnel de la Division Prévention Sécurité, et plus encore le personnel de première ligne suivent néanmoins le phénomène avec attention* ».

Mohamed Fekrioui, tout comme la conseillère écolo s'est réjoui de l'installation prochaine d'une antenne locale du Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances ainsi que la désignation d'un référent police. « *La finalisation concrète de cette collaboration (avec ses services) est envisagée pour la fin de cette année* ». Cela permettra, notamment, d'élaborer une communication commune envers le public de Charleroi visant une meilleure écoute des victimes et un meilleur suivi des plaintes.

Pour suivre, une question de Latifa Gahouchi (PS) au sujet des Conseils de participation. Ainsi que le rappela la conseillère, en 2012, la Ville de Charleroi a décidé d'investir de manière significative et structurée dans l'organisation de la participation citoyenne sur son territoire. Elle a donc mis sur pied le système des Conseils de participation. « *Il me revient, aujourd'hui, que trois dispositifs de ce type sont opérationnels dans trois des cinq districts de la ville et que deux autres le seront, à l'horizon 2017, dans les deux autres districts* ». Bilan et projets avec Serge Beghin.

Il rappela, tout d'abord, que ce projet, fruit d'un travail collaboratif entre la Ville et des groupes de citoyens, est inédit, sous cette forme, en Belgique. « *Les CP traitent de toutes les questions qui se posent aux habitants dans l'intérêt général (aménagement urbain, politique de la ville, activités à vocation culturelle, sportive ou de loisirs,...). La méthodologie que nous avons mise en place (que S. Merckx, PTB, souhaiterait moins cadencée afin d'en permettre un accès inter-districts plus aisé) montre toute son utilité car ils sont devenus, aujourd'hui, (les CP), des partenaires incontournables de la Ville de Charleroi. L'objectif que je me suis fixé est que chaque district possède son Conseil de Participation avant la fin de cette législature communale* ». Dans cette perspective, a informé l'édile, le District Sud devrait avoir le sien début 2017, suivi par celui du district Ouest, un peu plus tard.

En terme de projets, après avoir rappelé tous ceux déjà portés par les différents CP, il indiqua que, pour l'année prochaine, sont déjà envisagés, dans ce cadre, la réédition de « Charleroi Village du Monde », la réhabilitation d'un espace vert à Gilly, la création d'un marché bio accessible aux personnes les plus isolées ainsi qu'un projet de valorisation du patrimoine gosselien

Parmi les infrastructures sportives les plus variées, Charleroi possède aussi une patinoire. « *Un outil extraordinaire, dicit Maxime Sempo (MR), quand on sait que le nombre de patinoires en Wallonie se compte sur les doigts d'une main* ». Un outil extraordinaire qui mériterait peut-être, dit-il, plus d'attention en termes de gestion, d'accessibilité et d'investissement. Qui mériterait aussi, du coup, d'ouvrir à une date plus en phase avec la saison de hockey...

Par rapport à celle-ci, l'échevin Eric Goffart a indiqué que différents paramètres pouvaient expliquer l'ouverture, cette année, le 1er octobre. « *Compte tenu de divers paramètres (l'été indien notamment), la fabrication de glace a été particulièrement longue. Ceci dit, « la Convention stipule que la mise à disposition est de la seule responsabilité de l'exploitant* ». Dans ce cadre, « *il y a aussi lieu pour les différents intervenants de s'entendre sur base de cette convention (reconduite en 2014 pour la période mai 2015/mai 2024).*

En ce qui concerne les investissements, Eric Goffart a rappelé que la Ville a investi, il y a quelques années, 700.000€ pour refaire tout le système de formation de glace et acquérir une nouvelle surfaceuse. Alors la perspective de remplacer la piste, telle qu'évoquée par Maxime Sempo, « *Cela peut être envisagé. Une étude va être lancée pour en fixer le coût et examiner les possibilités de subsidiation* ».

Quant aux dates d'ouverture, « *Le problème est récurrent* » insista pour conclure l'élu réformateur. « *Je pense qu'il faudrait tout de même veiller à ce que le club (Red Roosters Charleroi) puisse être prêt à la rentrée* ». Et lui de rappeler qu'il s'agit tout de même d'un club qui évolue en division I et, qu'à ce titre, il y a lieu de tout organiser afin que la reprise puisse se faire dans les meilleures conditions et selon le timing souhaité par le club.

Jean-Philippe Preumont (PS), lui, c'est plutôt par la rénovation des places qu'il est interpellé. Il a ainsi rappelé, une fois de plus, que plusieurs d'entre-elles étaient toujours en attente de travaux. Parfois urgents. A l'instar de place Chantraine, à Gilly, pas tout-à-fait terminée, la place Mattéoti, à Jumet-Houbois, celle située derrière la place des Haies, ou encore la place Destrée, toujours à Gilly.

La place Chantraine tout d'abord, qui est en attente, elle, d'une seconde phase de travaux.

L'échevin Eric Goffart a précisé que les modes et conditions du marché ont été approuvés lors du conseil communal de mai dernier. De sorte que l'attribution de celui-ci devrait avoir lieu avant fin 2016. « *Ce sera un chantier pour l'année 2017 mais impossible d'en dire aujourd'hui le planning* ». En ce qui concerne les rues adjacentes, il a rappelé que la rue de l'Hôpital avait fait l'objet de travaux de rénovation cette année et la rue Marguerite Depasse (ex rue de la Duchère) lors de la précédente mandature. « *Etape par étape, le quartier manifestement change de visage et on peut s'en réjouir* ».

La place Mattéoti? « *Le dossier est en préparation dans le cadre de l'exécution du Fonds d'investissement des communes 2013/2016.* » Les discussions budgétaires à venir permettront de définir le plan exact des investissements à concrétiser informa M. Goffart.

Enfin, pour ce qui est de la place Destrée - les travaux de rénovation extérieure de la MCA avancent bien aux dires mêmes du conseiller Preumont- Europan a fait son oeuvre: Aujourd'hui, le dossier est entre les mains d'Igretec. Il suit son cours...

Ainsi que l'a rappelé Sofie Merckx (PTB), cela fait maintenant presque 2 mois que l'ensemble des écoles libres et communales primaires de Charleroi bénéficient de garderies gratuites. L'heure d'un premier petit bilan avec l'échevine Julie Patte.

« *Nous avons anticipé une augmentation de l'ordre de 15% de la fréquentation; les chiffres dont nous disposons à ce stade montre une augmentation plus limitée (aux alentours de 9%). Un bilan plus précis devrait intervenir, dicit J. Patte, en début du mois de novembre, une fois les chiffres consolidés des présences pour septembre/octobre disponibles.*

L'échevine a par ailleurs indiqué que la gratuité serait aussi effective, dès janvier 2017, dans les écoles des autres réseaux qui auront marqué leur accord pour le système communal d'accueil extra-scolaire; que la Ville avait bien procédé à des recrutements supplémentaires ainsi qu'à des prestations dévolues à des agents qui travaillaient à temps partiel et qui souhaitaient travailler plus. « *Le service recrutement fait procéder d'ailleurs, actuellement, à des examens chaque*

mois. L'appel est ouvert en permanence afin de répondre à la demande ». Au total, cela représente plus de 800 contrats d'accueillants et accueillantes ».

Alors il y a le cas de cette école qui aurait demandé, dixit S. Merckx, un euro pour les enfants de primaires qui restent à la garderie qui débute avec une heure d'étude. Julie Patte a confirmé le cas: *« On nous confirme que le paiement en question concerne l'étude encadrée par des enseignants; en tant qu'école libre, elle est libre de faire payer ce temps. Mais la direction confirme que l'accueil extra-scolaire pris en charge par la Ville est bien gratuit pour les parents ».*

Cadre toujours pas rempli, norme KUL qui n'a jamais été revue (à la hausse) malgré les promesses de plusieurs ministres, portes de l'hôtel de police désormais fermées la nuit plusieurs jours de la semaine,... Quid? Luc Parmentier (Ecolo) et Antoine Tanzilli (cdH) se sont fait fort de demander des précisions à l'échevine Déléguée, F. Daspremont.

« En début de mois, notre zone comptait 908 policiers, soit 23 de moins que les 931 inscrits au budget de la zone. 908 agents desquels il faut retirer les absents en augmentation, les policiers ne pouvant pas être affectés à l'opérationnel (...). Les syndicats policiers parlent de partir bientôt en grève pour faire bouger les choses ». Qui plus est, « Votre majorité a décidé de fermer l'hôtel de police qui ne sera plus accessible au public entre 21h et 6h du matin du dimanche au jeudi car sa sécurisation demande un effectif de 7 policiers. La fermeture d'un commissariat principal la nuit serait (est) une première en Belgique pour une ville de l'importance de Charleroi » devait souligner L. Parmentier.

Antoine Tanzilli (cdH): *« Je pense que les derniers événements plaident encore plus pour que notre Majorité envisage l'inscription d'un budget particulier pour la réalisation d'une analyse des risques psycho-sociaux chez nos policiers; Je plaide aussi pour que notre budget soit revendicatif envers le fédéral puisque nous n'arrivons pas à engager autant de policiers qu'on le souhaiterait ».*

Rappelant que cette problématique n'était pas neuve, regrettant elle aussi les promesses non tenues, l'échevine Déléguée, F. Daspremont, informa, qu'aujourd'hui, avec un budget de 931 opérationnels, la police atteint péniblement les 908 unités malgré l'ouverture constante des emplois pour combler le gap. Ce qui lui fit dire que *« le fonctionnement de nos services de police en particulier, et de toute la police intégrée d'une manière plus générale ne se limite pas uniquement à une question de budgétisation de la norme minimale. Il en est ainsi depuis la création de la ZP indépendamment du nombre d'emplois budgétés; cela montre qu'il existe encore et toujours des dysfonctionnements importants engendrés par un statut qui pose problème pour bon nombre d'aspects et par des procédures qui sont loin d'être optimales ».*

F. Daspremont a précisé ainsi que c'était un peu par défaut que l'on avait proposé à des volontaires de prêter des heures supplémentaires dans le cadre du renforcement de la sécurité à la ville haute. *« Notre premier choix, celui de recruter, étant rendu impossible par la politique de formation des candidats policiers par le fédéral.*

A cet égard, dit-elle, un dossier de synthèse est en cours de rédaction au sein de la direction des RH de la ZP afin de servir de fil conducteur à une invitation qui sera envoyée prochainement à l'Union des Villes et Communes et qui regroupera autour de la table la Ville et la Police, mais aussi les autres chefs de Corps désireux de s'associer à une démarche de sensibilisation de nos difficultés ».

Au-delà, a ajouté l'édile, *les différentes majorités, depuis 2010, ont toutes été contraintes d'imposer des efforts à la police dans le cadre du Plan de gestion actualisé chaque année afin de maintenir l'équilibre budgétaire. Ces mesures de compression budgétaire, l'absence de révision de la norme KUL et les difficultés liées aux ressources humaines n'ont pas été sans impact sur le plan opérationnel ».*

Qu'à cela ne tienne, *« A l'heure actuelle, la hauteur du budget importe peu; la priorité pour renforcer les effectifs est de disposer de candidats dûment formés ».*

Des pistes ? A l'aube du conclave budgétaire, *« Tout au plus puis-je signaler que différentes projections ont été réalisées y compris une projection à 1058 opérationnels; 2. Des discussions sont en cours afin d'examiner la piste d'une aide des autres niveaux de pouvoir. S'il est utopique d'envisager la révision de la norme KUL (et donc de la dotation fédérale), on peut essayer*

d'obtenir un crédit exceptionnel pour corriger cette injustice; ces aspects seront d'ailleurs abordés (la réunion prévue initialement le 12 octobre a été reportée) lors de la rencontre entre le cabinet du ministre de l'Intérieur et du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration ».

Reste la question de l'équipement et du matériel -l'ISLP évoqué par Luc Parmentier. « *La ZP n'est pas favorable à l'acquisition de cette technologie qui n'a pas encore fait ses maladies de jeunesse. Pas de bling-bling, c'est l'attitude de la Direction de la ZP depuis de nombreuses années* ». En l'état, la direction du Corps de police, a informé encore F. Daspremont, travaille sur l'élaboration de PV dits « rapides » à utiliser pour certains faits en accord avec le parquet et qui pourraient être dactylographiés par des opérationnels sous restriction médicale ».

F. Daspremont a enfin précisé que, contrairement à ce qui a été dit, Charleroi n'était pas la seule ville à adapter ses horaires d'accueil. Compte tenu du niveau de la menace terroriste fixé à 3 et du manque d'effectifs, « On fait avec les moyens du bord » résuma-t-elle.

A défaut, rendons-le plus visible, ce fut le sens de la conclusion de L. Parmentier, lorsqu'il est ouvert. Quant à Sofie Merckx, tout en espérant que cette restriction soit temporaire - *c'est symboliquement assez grave*- elle plaida pour un réaménagement du dispositif de sécurité entourant la tour du bd Mayence.

Pas toujours facile, pour certains citoyens dans le besoin de se loger. Plus encore, pour accéder à des logements publics, dit sociaux. Dans ce cas, une attestation « sans abris » peut souvent être fort utile et elle devrait, selon Maxime Felon, être délivrée systématiquement. Ce serait une pratique courante selon le conseiller socialiste, mais pas forcément à Charleroi. Pour quelle(s) raison(s) »? Les explications du président du CPAS, Eric Massin.

« *Le CPAS se fait régulièrement accuser de ne pas délivrer cette attestation; il faut rappeler, et vous le faites que, bien évidemment, il existe une législation en la matière, puisqu'il s'agit d'une forme d'aide sociale* » précisa ce dernier. « *Dans ce cas, le CPAS a l'obligation d'analyser l'état de besoin de la personne. Ce sont bien évidemment ceux-ci qui sont pris en considération* ».

Concrètement, pour bénéficier de cette attestation, « *Les personnes ne doivent pas être capables de se procurer un logement par leurs propres soins, par leurs propres moyens. S'il s'avère que la personne peut louer un logement dans le secteur privé, à ce moment-là il n'y a pas d'attestation qui est délivrée, simplement une aide qui est apportée par le CPAS, voire même une avance qui est faite pour la constitution d'une caution locative. Si elle a des ressources mais qu'elle se trouve dans un état d'endettement tel, évidemment l'attestation va être délivrée* ».

Précisions d'Eric Massin quant à la référence prise en compte en matière de ressources: C'est l'équivalent du revenu d'intégration de la catégorie à laquelle le demandeur appartient majorée de 10%.

Le président du CPAS a enfin précisé que, le cas échéant, l'attestation en question était délivrée endéans le dernier mois du renouveau locatif; que le CPAS veillait au besoin à vérifier sa légalité et que tout était fait pour éviter, comme s'en inquiétait Maxime Felon, d'envoyer les personnes vers les marchands de sommeil.

Lutte contre le dumping social, où en est-on ? Où en est-on dans la concrétisation d'une charte évoquée début de l'année au Conseil visant à lutter contre le dumping social et environnemental dans les marchés publics? La Ville de Charleroi applique-t-elle désormais des mesures concrètes et contraignantes au sein des procédures de marchés publics? C'est en substance les questions qui étaient posées par M. Kadim (cdH) à l'échevine Déléguée, F. Daspremont.

Pour résumer, elle a rappelé tout le travail qui avait été mené au sein du Comité de Développement Stratégique à ce sujet. Il a abouti, en juin dernier, sur un document principal qui est la « boîte à outils ». Publiée depuis sur le site www.nosregions.be, c'est en quelque sorte, ainsi que la souligné F. Daspremont, un guide pratique, efficace, simple d'utilisation qui a été mis à disposition de l'ensemble des adjudicateurs publics. « *La Ville de Charleroi utilisera, dans ces prochains marchés, les éléments contenus dans cette boîte à outils se montrant ainsi pionnière en la matière. La Ville de Charleroi a aussi donné instruction à Igretec, dans le cadre de sa relation « in house » d'appliquer les mesures anti dumping social issus de cette boîte à*

outils dans les marchés de travaux dont elle est chargée ».

Une fois n'est pas coutume, « *Je dois bien reconnaître qu'elle est vraiment bien faite* » indiqua X. Desgain. Pour rappel, c'est sous l'égide du groupe Ecolo que cette problématique était arrivée au sein du conseil communal début de l'année. Bien faite, mais... « *je regrette toutefois qu'il n'y ait pas de clauses environnementales mises en place jusqu'à présent. Je reviendrai donc sur cette question-là plus spécifiquement* » conclut le conseiller.

Pour le reste, s'appuyant sur deux marchés inscrits à l'ordre du jour, attention, dit-il, « *à ne pas copier une partie du guide et pas l'autre* ».

On y veillera, promis l'échevine Déléguée, qui a rappelé que la procédure était encore toute neuve et que tout le personnel n'avait pas encore pu être formé. Ca s'appelle donner du temps au temps en faisant preuve de souplesse...

Dangereux pour la santé de nos athlètes les gazons synthétiques? Maxime Sempo (MR) posait la question.

En effet, donnant écho à une enquête de la télévision hollandaise relayée par la presse belge ces derniers jours, les gazons synthétiques pourraient être cancérigènes, « *cela proviendrait de granules de caoutchouc présents dans la composition du revêtement et composés à partir de pneus recyclés et qui contiendraient des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)* ».

« *Dans le cadre de la mise en place des terrains synthétiques dans les complexes et centres sportifs de l'entité, la Ville de Charleroi se conforme bien évidemment à la législation en vigueur notamment en matière d'environnement et de santé* » informa l'échevin Ph. Van Cauwenbergh. « *Il est effectivement difficile de suivre les très nombreuses, diverses et parfois contradictoires études menées tant des certains pays que d'autres; la Ville de Charleroi a choisi de respecter les prescriptions édictées en la matière par les autorités compétentes, à savoir la Région wallonne* ».

A ce jour, ajouta l'édile, « *Aucune plainte n'a été reçue des clubs qui fréquentent nos terrains synthétiques. Pour les infos techniques, le bureau d'études me signale que les articles imposés par Infrasport sont obligatoirement intégrés dans les cahiers spéciaux des charges et m'informe par ailleurs que la tolérance maximum des métaux lourds est largement en-dessous de la norme européenne. En conclusion, si les molécules sont dangereuses, un risque sanitaire ne peut exister qu'en cas d'exposition significative à ces substances. Quoi qu'il en soit, la présence aussi minime des HAP dans les granules de caoutchouc serait moins nocive que l'air que nous respirons* ».

« *J'entends bien qu'on respecte la législation, mais je constate tout de même qu'à New York ou Los Angeles, on a arrêté d'utiliser ce type de revêtement. Au Pays-Bas, le ministère de la Santé a été interpellé. Je crois qu'il serait peut-être intéressant de suivre ça* » conclut pour sa part le conseiller Sempo.

Ainsi que le rappela Anthony Dufrane (PS), cela fait maintenant 4 ans que Bebat organise un concours avec comme prix une plaine de jeux dans sa commune. L'objectif du concours ? Récolter la quantité la plus importante de piles usagées. « *Cependant, il me revient que la Ville de Charleroi n'aurait apparemment jamais déposé de candidature; ce concours représente avant tout une belle opportunité pour faire passer des messages d'écologie et de développement durable* ». Sans parler du bénéfice en termes d'image pour la Ville de Charleroi.

« *Nous sommes évidemment bien attentifs à ce type d'initiatives* » informa l'échevine Julie Patte. D'ailleurs, rectifia-t-elle, « *Charleroi a été lauréate en 2015 de cet appel* ». Elle a rappelé ainsi que les élèves de l'école de la Pairotte, à Monceau, avaient réussi l'exploit de récolter pas moins de 1600 kg de piles usagées en 1 mois. Ils avaient été récompensés par un concert de Noa Moon rien que pour eux, dans leur cour de récré. « *Cette année, aucune de nos écoles n'a malheureusement gagné ce concours mais ont été nombreuses à y avoir participé. Nos directeurs, nos enseignants et notre service pédagogique sont au taquet lorsqu'il s'agit de répondre à des appels à projets bien qu'ils soient extrêmement sollicités par leurs tâches quotidiennes* ».

Une question relative au logement pour terminer avec X. Desgain.

« La réalisation du centre commercial Rive Gauche a conduit à la démolition de nombreux logements. En compensation, le promoteur doit créer de nouveaux logements immédiats du centre commercial. Si l'hôtel en construction sera considéré comme du logement, ce qui est déjà discutable, d'autres logements doivent être créés. Ne voyant pas de nouveau immeubles de logements s'ériger pour le moment, je m'inquiète de la mise en oeuvre de cette obligation »

L'échevine Ornella Cencig a confirmé qu'une centaine de nouveaux logements verraient bel et bien le jour dans la foulée de l'ouverture du complexe commercial, programmée le 9 mars prochain. Une quarantaine de ceux-ci sont prévus place Buisset, face à la gare du Sud; neuf autres dans le Passage de la Bourse. Ils devraient être finalisés quelques mois après l'ouverture de Rive Gauche, soit mi-2017. Ornella Cencig a enfin indiqué que, parallèlement, les promoteurs ont entrepris des opérations d'acquisitions pour créer du logement. Les demandes de permis de rapportant à ces achats devraient être déposés avant fin 2016 pour deux ensembles de logements dans le quartier dit du « Triangle ». Ces deux projets représentent une quarantaine de logements et devraient être réalisés à l'horizon 2019, à la vente ou à la location. Par ailleurs, *"il y a aussi des démarches de propriétaires qui remettent ou rénovent leurs logements; il y aura donc bien du logement à la ville basse que ce soit au travers de ce projet Rive Gauche, des initiatives plus petites ou de grands chantiers appelés à se développer"*.

"Je crois qu'il faut rester attentif à ce que ça soit effectivement du nouveau logement, ce qui n'est pas le cas quand on rénove une habitation ou un immeuble dans lequel il y a déjà du logement" conclut quant à lui X. Desgain.

Pour suivre, le Conseil a pris acte du rapport annuel du Médiateur communal, Jean-Luc Labbé. Que retenir pour l'année 2015? Que 320 dossiers ont été ouverts, soit une hausse de 6,5% par rapport à l'exercice précédent (lui-même en augmentation de 13% par rapport à 2013); que 90% des dossiers concernent la Ville proprement dit, le CPAS générant toujours très peu de demandes ou plaintes.

Dans le détail, cela donne 241 plaintes et 49 demandes: 41% d'entre-elles ont été jugées fondées, 26% non fondées, 17% font l'objet d'une appréciation réservée; 16% de plaintes ont été interrompues à la demande du plaignant ou à l'initiative du Médiateur a expliqué M. Labbé.

« On constate que ce sont toujours les mêmes services qui arrivent en tête du « hit-parade ». Par rapport à l'an dernier, on note la sortie de la RCA (6 dossiers contre 14) et l'entrée de l'écologie urbaine avec 10 dossiers cette année contre quelques-uns l'année précédente ».

Voilà pour les chiffres. D'une manière plus fondamentale, il est revenu sur un point inscrit à l'ordre du jour de la séance à la demande de L. Parmentier (finalement retiré). Il avait pour objet un protocole de collaboration entre le Comité de Direction et le Médiateur communal.

« Ce n'est pas un CETA, pas non plus une déclaration interprétative, c'est plutôt un arrêté d'exécution du règlement communal qui a été voté par cette assemblée en 1992 ». Concrètement, il concerne les relations entre l'administration et le Médiateur communal.

« J'ai estimé, qu'avec le temps, il y avait une sorte d'estompement de la norme et c'est la raison pour laquelle je suggérais, au travers de ce protocole, qu'on réaffirme certaines notions de ce règlement ».

Par ailleurs *« au risque de paraître insistant, a ajouté M. Labbé, je rappelle que je suis toujours sans collaborateur(trice) depuis fin 2014. Certes, dit-il, un appel à mobilité interne est ouvert en permanence sur le site intranet de la Ville, mais force est de constater que « ça ne mord pas des masses à l'hameçon ». « Le fait d'être dépourvu d'un secrétariat n'est pas sans conséquence notamment en terme d'accessibilité du citoyen au service ».*

Un service qui plus est toujours en attente de relocalisation. Question de moyens? *« Je retiens les propos du Directeur général qui voit dans la mutualisation de la médiation communale des villes et communes une voie possible pour en alléger la charge financière ».* Mutualiser la médiation communale? *Pourquoi pas? Peut-être pas à l'échelle de la communauté urbaine (elle a fait long feu) mais d'un bassin de vie plus pertinent et plus restreint ».* M. Labbé s'est dit candidat et prêt à prendre son bâton de pèlerin pour démarcher les autres communes et voir s'il

y a des convergences à ce niveau.

Deux interventions à retenir. Celle de Xavier Desgain tout d'abord à propos de deux situations épinglées dans le rapport (une réponse lui sera apportée ultérieurement) et puis celle, beaucoup plus critique, de Sofie Merckx. « *Votre situation devient tellement rocambolesque qu'on en oublie de se concentrer sur le rapport même. Il y a des moments où l'on finit par rire de la situation mais, personnellement, elle me procure un sentiment de honte* » indiqua l'élue du PTB. « *Je ne pensais pas que ceux qui ont créé le service, au départ, espéraient recevoir, chaque année, une sorte de livre noir de notre administration* », ajouta la conseillère, avant d'interpeller le Collège: « *Lisez-vous ce rapport? Ne trouvez-vous pas scandaleux et terriblement inefficace de payer un fonctionnaire pour résoudre des problèmes que les citoyens lui présentent mais, in fine, sans lui donner les moyens matériels et opérationnels pour y arriver? J'espère que la demande du groupe Ecolo de mettre à l'ordre du jour le protocole de collaboration pourra être rapidement mis en oeuvre et qu'on lui donnera toute son importance. Un service de médiation c'est, selon moi, la cerise sur le gâteau d'une administration moderne qui est continuellement à la recherche d'une amélioration du service au citoyen* ».

« *Je vous rassure d'emblée, ponctua F. Daspremont, nous ne méprisons absolument pas le travail du Médiateur; nous saluons son travail et nous le remercions pour le rapport qu'il vient de nous présenter.* »

Aux points 5 et 6 de l'ordre du jour, le Conseil était invité à approuver la MB2 de la Zone de police et de la Ville.

« *Tout comme le parlement wallon hier, j'ai l'impression d'être le seul à avoir lu (être seul contre tous?) et analyser la modification budgétaire qu'on nous propose ce soir* » argumenta Luc Parmentier, au nom d'Ecolo. « *Ce ne sera pas un scoop de vous dire qu'on ne votera ni la MB2 de la Ville ni celle de la ZP* ».

Pour ce qui est de la première, Luc Parmentier regretta en guise d'explication le nombre important d'investissements reportés - *14 millions d'euros de projets passent à la trappe*- et puis parce qu' « *elle met en évidence les difficultés de votre majorité à engager en temps et en heure les fonctionnaires dans les services importants comme ceux de l'Etat-civil, des permis, des marchés publics ou des économies d'énergie, renforts humains dont notre ville a pourtant bien besoin pour effectuer les tâches qui sont les siennes* ».

Du côté du PTB, c'est surtout vis-à-vis de la provision (500.000€) constituée pour faire face à la fermeture de Caterpillar que Sofie Merckx s'est montrée critique. « *Cela revient à faire payer cette fermeture - qui n'est pas entérinée- 3 fois aux Carolos* ». Selon elle, il serait intéressant d'avoir plus de précision sur le montant que Caterpillar et ses autres sociétés payent annuellement en impôts à la Ville. Cette provision démontre selon la conseillère à quel point l'emploi et le développement d'une politique industrielle sont importants pour la survie de notre région. « *Nous espérons déjà que les compensations ou aides seront prévues par les autorités supérieures afin d'aider la ville à faire face aux conséquences potentielles de cette fermeture* ».

Enfin, tout en abondant dans le sens de son collègue Luc Parmentier- celui-ci regrettait le report de bon nombre d'investissements dans le programme à l'extraordinaire, X. Desgain lui, mettant plus spécifiquement le doigt sur l'exemple de la rénovation urbaine (toujours pas concrétisée) de Gosselies fit part, in fine, de ses inquiétudes eu égard à la suppression envisagée dans cette MB2 des crédits (150.000€) pour le marquage au sol. « *Le résultat, aujourd'hui, c'est une insécurité routière croissante. Après les pistes cyclables, les passages pour piétons sont à peine visibles dans des dizaines de rues de Charleroi* ». L'échevin Eric Goffart a regretté cette situation et promis que le budget serait évidemment maintenu voir augmenté pour rattraper le retard (dû à la défaillance de la société soumissionnaire).

Cela dit, en réaction aux propos de S. Merckx, Françoise Daspremont a donné quelques précisions au sujet de la provision « Caterpillar ». « *Solidaires des travailleurs de Caterpillar et de ses sous-traitants, la Ville, dit-elle, s'est pleinement engagée aux côtés des forces vives locales et wallonnes pour trouver la meilleure issue possible à cette injuste et scandaleuse décision. Le Collège tient à rappeler que toute constitution de provision repose sur le principe*

de précaution; ce n'est que lorsque la nécessité se présente qu'elle est utilisée. Néanmoins, l'annonce en elle-même de la fermeture du site reste, à ce stade, une hypothèse, certes combattue, mais susceptible de générer un manque de recettes, qu'il faudra immanquablement compenser. C'est donc dans une démarche de prévoyance et de gestion saine que nous devons procéder à cette mesure ».

Quant à la provenance des fonds, *« ils sont issus d'un boni budgétaire qui fait suite à un recalcul du Fonds des communes qui favorise la Ville de Charleroi à hauteur de 1,7 million d'euros. La réserve sera donc constituée, a assuré l'échevine, sans prélever le moindre centime dans la poche du citoyen ».*

Pour le reste, F. Daspremont a aussi informé que le report du plan de nomination trouvait son origine dans le retard de certains devoirs demandés aux syndicats. *« Ce travail a malheureusement tardé à nous parvenir et il est finalement devenu impossible, compte tenu de la longueur des procédures, de pouvoir avancer ».*

A Malika El Bourezgui qui s'étonnait de l'explosion de la facture énergétique (+900.000€), l'échevin E. Goffart a répondu qu'il n'y avait pas de réponse spécifique. *« Je rappelle que lors du dernier conseil communal nous avons adopté une convention cadre permettant d'avoir une politique globale en matière d'économie d'énergie. Igretec procédera prochainement à une série d'études et on pourra ainsi lancer une série de travaux dans nos bâtiments. Ils auront, on l'espère, un effet tout-à-fait positif sur les consommations énergétiques. C'est un chantier sur lequel on n'est pas resté sans rien faire »*, conclut-il.

Et pourquoi pas un référent dans chaque bâtiment communal chargé de relever mensuellement les compteurs? X. Desgain rappela qu'il avait émis cette idée. *« Cela permettrait au moins, que dans chaque bâtiment, une personne se sente responsabilisée ».*

En tout état de cause, *il y a urgence et il faut aller plus loin!* Ce fut le mot de la fin de S. Merckx.

Pour le reste, le Conseil a approuvé la création d'un Conseil Consultatif des Cultes et de la Laïcité. Histoire de rassurer Malika El Bourezgui (Ecolo), l'échevin en charge de l'Egalité des Chances, M. Fekrioui, a précisé que la Ville avait demandé à ce que le principe de parité hommes/femmes soit respecté au sein de cet organe. *« Mais il faut attendre, dans un premier temps, que les candidats soient désignés par les différents cultes; la Ville a plaidé en ce sens, maintenant cela reste à voir dans les faits ».*